

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 1^{er} mai 2013
N^o de dossier : 10887/ 115805.000001

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement
R-3842-2013
Demande d'approbation de principes généraux pour la détermination des tarifs d'électricité
R-3835-2013

Chère consœur,

La présente fait suite au dépôt du 19 avril 2013 à la Régie de la Demande d'Hydro Québec TransÉnergie et Distribution (ci-après « HQT D ») relative au dossier mentionné en rubrique.

Nous représentons la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI ») qui fait partie d'une Coalition (« la Coalition ») de consommateurs et de groupes environnementaux constituée de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (« ACEF-O »), l'Association coopérative d'économie familiale de Québec (« ACEF-Q »), l'Association québécoise et consommateurs industriels d'électricité (« AQCIÉ »), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (« AQLPA ») et Stratégie énergétique (« SÉ »), le Conseil de l'industrie forestière du Québec (« CIFQ »), Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (« EBM »), l'Union des consommateurs (« UC »), l'Union des municipalités du Québec (« UMQ »), l'Union des producteurs agricoles (« UPA ») et le Regroupement national et conseils régionaux de l'environnement du Québec (« RNCREQ ») dont les procureurs respectifs sont identifiés au bas de la présente lettre.

Nous vous faisons parvenir la présente au nom de la Coalition qui a déposé à la Régie le 28 mars 2013 une Demande d’approbation de principes généraux pour la détermination des tarifs d’électricité et de transport d’électricité et qui vise la mise en place d’un mécanisme incitatif. (Dossier R-3835-2013)

La Coalition entend intervenir dans le dossier R-3842-2013.

La lecture de la demande d’HQTd dans le présent dossier confirme la nécessité pour la Régie de l’énergie de tenir une rencontre préparatoire commune aux deux dossiers (R-3835-2013 et R-3842-2013) aux fins d’établir une procédure d’examen conjointe de ces deux dossiers.

En effet, nous considérons que ces deux dossiers pourraient être réunis et il y a lieu de déterminer par le biais d’une rencontre préparatoire l’ordonnancement des différents enjeux et des sujets à être considérés. Nous réitérons les propos tenus dans les correspondances de la Coalition du 12 et 18 avril 2013 dans le dossier R-3835-2013 à l’effet que l’établissement des principes généraux relatifs à un mécanisme incitatif devrait être considérés avant tout autre enjeu pouvant découler de la mise en place d’une telle réglementation incitative.

Nous demandons donc à la Régie de l’énergie de convoquer les demandeurs dans les deux dossiers R-3835-2013 et R-3842-2013 à une rencontre préparatoire aux fins d’établir une procédure pertinente aux fins du traitement des deux demandes.

Veuillez agréer, chère consœur, l’expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel
AT/mb

c.c. : Me Éric Dunberry, Hydro Québec
Me Marie-Christine Hivon, Hydro Québec
Me Yves Fréchette, Hydro Québec

Me Stéphane Lussier, ACEF-O
Me Denis Falardeau, ACEF-Q
Messieurs Luc Boulanger et Olivier Charest, AQCIE / CIFQ
Me Guy Sarault, AQCIE / CIFQ
M. Pierre Vézina. CIFQ
Me Paule Hamelin, EBM
Me Annie Gariépy, RNCREQ
Me Dominique Neuman, SÉ / AQLPA
Me Hélène Sicard, UC
Me Steve Cadrin, UMQ
Me Marie-Andrée Hotte, UPA